



LA RENTRÉE 2024 AUX CLAYES C'EST :

Le 2 septembre prochain, les enfants reprendront le chemin de l'école. Avec ce guide de la rentrée, la Ville vous donne les informations essentielles afin de faciliter vos démarches d'inscription.

N'hésitez pas à retrouver toutes les informations actualisées régulièrement sur votre Espace Citoyens

Contact DAE : 01 30 79 39 03 ou 39 09 ou dae@lesclayessousbois.fr



LES PRESTATIONS - COMMENT S'INSCRIRE- MODALITÉS

Inscriptions pour la rentrée 2024 par le biais de votre Espace Citoyens jusqu'au 23 août 2024. Le guide de l'Espace Citoyens ainsi que les agents d'accueil sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Attention : tout enfant non inscrit le jour de la rentrée ne pourra être accueilli

Gestion de vos inscriptions / modifications

Par l'espace citoyens sur le site de la ville : lesclayessousbois.fr

- 5 jours francs (WE compris) avant le début de l'activité, matin, midi, soir.
- 7 jours francs (WE compris) pour le mercredi
- Inscription ferme sans modification possible après la date limite (cf tableau) pour les périodes de vacances

- A SAVOIR -

- Toute inscription au-delà des délais donnera lieu à un tarif majoré de 50 %.
- Tout enfant non inscrit mais présent à une activité sera facturé à un tarif majoré de 70%.

TOUTES LES INFORMATIONS SUR
WWW.LESCLAYESSOUSBOIS.FR

Calendrier scolaire 2024-2025 (sous réserve de modifications)

Reprise de l'école : lundi 2 septembre 2024

Vacances	Périodes	Date limite d'inscription
Automne	Du samedi 19 octobre au lundi 4 novembre	27 septembre 2024
Noël	Du samedi 21 décembre au lundi 6 janvier	29 novembre 2024
Hiver	Du samedi 15 février au lundi 3 mars	24 janvier 2025
Printemps	Du samedi 12 avril au lundi 28 avril	21 mars 2025
Eté	Samedi 5 juillet	6 juin 2025

Campagne d'inscription scolaire pour la rentrée d'un nouvel enfant du 2 décembre 2024 au 8 mars 2025.

LES PARTICULARITÉS

> Votre enfant est atteint de trouble, de maladie chronique ou d'allergie nécessitant un traitement ?

Vous devez mettre en place un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) en contactant le médecin scolaire au 01 30 79 38 07 ou envoyer un courriel à : cms.lesclayessousbois@ac-versailles.fr. **Sans ce protocole votre enfant ne pourra être accueilli à l'école, à la restauration scolaire ou aux accueils de loisirs.**

A savoir : toutes les informations sur le PAI et le portage de repas sont sur le site de la ville www.lesclayessousbois.fr

> L'étude et loisirs

La Ville propose sur l'activité « Etude et loisirs » un temps d'étude pour les enfants du CE1 au CM2 de 16h20 à 17h30 les lundis, mardis et jeudis.

Attention ! Les enfants de CP pourront bénéficier de cette prestation, sur avis du directeur d'école, après les vacances d'automne (formulaire remis par le directeur d'école afin de l'inscrire à la DAE). Aucun enfant de CP ne pourra être inscrit sans ce formulaire.

Début des études le lundi 2 septembre 2024 et arrêt le jeudi 19 juin 2025.

> L'accueil de loisirs des mercredis

Maternelles	Accueil le mercredi	Ecoles
	ALSH D.W. Winnicott - 01 30 81 71 18	Paul Langevin - 01 30 55 15 04
	ALSH Chêne Sorcier - 01 30 55 70 93	Chêne Sorcier - 01 30 55 60 37 La Bréteche - 01 30 55 71 85 Henri Prou - 01 30 55 26 23
	ALSH René Coty - 01 30 49 51 41	René Coty - 01 34 62 38 50
	ALSH André Briquet - 01 34 62 20 23	André Briquet - 01 30 56 33 92

Elémentaires	Accueil le mercredi	Ecoles
	ALSH Marcel Pagnol - 01 30 69 01 19	Marcel Pagnol - 01 34 62 21 47 Jean Jaurès - 01 30 55 22 08
	ALSH Victor Hugo - 01 34 81 12 76	Victor hugo - 01 30 54 62 41 Henri Prou - 01 30 55 21 78
	ALSH Paul Eluard - 01 34 61 46 07	Paul Eluard - 01 34 62 37 99 René Coty - 01 30 56 28 66

LES TARIFS - LES MODALITÉS

La ville vous propose de bénéficier d'une tarification au quotient familial. Pour cela vous devez impérativement fournir dès le mois de septembre, votre dernier avis d'imposition ainsi que l'avis de paiement mensuel CAF ou son non versement.

A noter : chaque année, le calcul de votre quotient familial sera révisé en janvier. Les tarifs peuvent être modifiés en cours d'année.

Attention ! Sans cette démarche le tarif maximum sera appliqué.

TARIFS UNITAIRES PAR ACTIVITÉ : ACCUEIL MATIN - RESTAURATION SCOLAIRE - ACCUEIL SOIR - ÉTUDES ET LOISIRS					
Quotient Familial	Tranche	Accueil matin	Restauration scolaire	Accueil soir	Etudes et loisirs
Inférieur ou égal à 319,69	1	0,80	2,08	1,59	2,46
319,70 à 379,64	2	0,88	2,67	1,73	2,57
379,65 à 459,57	3	0,99	2,97	1,96	2,7
459,58 à 580,42	4	1,15	3,33	2,36	3,01
580,43 à 679,35	5	1,32	3,53	2,68	3,29
679,36 à 799,24	6	1,51	3,72	3,05	3,58
799,25 à 939,11	7	1,67	3,89	3,42	3,92
939,12 à 1078,98	8	1,87	4,08	3,76	4,27
1078,99 à 1230,71	9	2,10	4,19	4,24	4,56
1230,72 à 1398,68	10	2,33	4,33	4,62	4,94
1398,69 à 1598,49	11	2,61	4,46	5,18	5,35
1598,50 à 2043,29	12	2,88	4,54	5,71	5,82
Supérieur ou égal à 2043,30	13	3,16	4,69	6,22	6,28
Hors Commune	-	3,40	6,6	6,74	6,80

TARIFS UNITAIRES PAR ACTIVITÉ : VACANCES SCOLAIRES - MERCREDI						
Quotient Familial	Tranche	Journée avec repas	Journée PAI	Veillée	Mercredi uniquement	
					Demi-journée avec repas	Demi-journée sans repas (PAI)
Inférieur ou égal à 319,69	1	5,91	3,88	1,03	3,88	1,85
319,70 à 379,64	2	7,26	4,64	1,27	4,89	2,27
379,65 à 459,57	3	8,27	5,36	1,4	5,59	2,67
459,58 à 580,42	4	9,72	6,44	1,51	6,48	3,2
580,43 à 679,35	5	11,18	7,7	1,61	7,3	3,82
679,36 à 799,24	6	12,70	9,03	1,7	8,15	4,48
799,25 à 939,11	7	14,25	10,41	1,79	9,04	5,2
939,12 à 1078,98	8	15,86	11,83	1,89	9,91	5,88
1078,99 à 1230,71	9	17,62	13,47	1,95	10,88	6,74
1230,72 à 1398,68	10	19,55	15,27	2,01	11,9	7,62
1398,69 à 1598,49	11	21,49	17,08	2,06	12,95	8,54
1598,50 à 2043,29	12	23,32	18,83	2,11	13,89	9,4
Supérieur ou égal à 2043,30	13	25,15	20,51	2,16	14,9	10,26
Hors Commune	-	27,50	20,94	2,39	17,69	11,14

Tarifs dégressifs pour les enfants d'une même famille inscrits à la même activité :

1^{er} enfant : plein tarif - 2^{ème} enfant : moins 5 % - à partir du 3^{ème} enfant : moins 10 %

EMPLOI DU TEMPS

TEMPS ÉCOLE
LUNDI, MARDI
JEUDI, VENDREDI

MATERNELLE

7h30 - 8h20
Accueil du matin

Début de
l'école
8h30

8h30 - 11h45
Classe

11h45 - 13h45
Repas

Ouverture
de l'école
13h35

13h45 - 16h30
Classe

16h30 - 19h00
Accueil du soir

ÉLÉMENTAIRE

7h30 - 8h15
Accueil du matin

Début de
l'école
8h25

8h25 - 11h55
Classe

11h55 - 13h50
Repas

Ouverture
de l'école
13h40

13h50 - 16h20
Classe

16h20 - 19h00
Accueil du soir

Etude & loisirs
Lundi, mardi, jeudi :
étude de 16h20 à 17h30
+ loisirs jusqu'à 19h

LES MERCREDIS

ACCUEIL JOURNÉE AVEC REPAS - ARRIVÉE ENTRE 7h30 ET 9h / DÉPART ENTRE 17h ET 19h

ACCUEIL DEMI-JOURNÉE AVEC REPAS - MATIN : 7h30 À 13h30 / APRÈS-MIDI : 11h45 À 19h